

# **DESIGNATION DU CE /TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

21/01/2020

N° E20000006 /87 RLP

LE VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 18 janvier 2020, la lettre par laquelle le président de Limoges Métropole - communauté urbaine demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative au projet de révision du règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Feytiat ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

Vu la décision du président du tribunal administratif de Limoges en date du 30 août 2019 donnant à Mme Christine Mège, vice-président, délégation à l'effet de procéder aux désignations des commissaires enquêteurs.

## **DECIDE :**

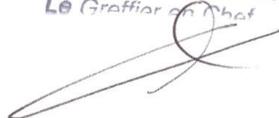
**ARTICLE 1** : Monsieur Guy Jossain est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à Limoges Métropole – communauté urbaine et à Monsieur Guy Jossain.

Fait à Limoges, le 21/01/2020

Pour Expédition Conforme,  
Le Greffier en Chef



Sylvie CHATANDEAU

Le Vice-Président,

Christine MEGE